

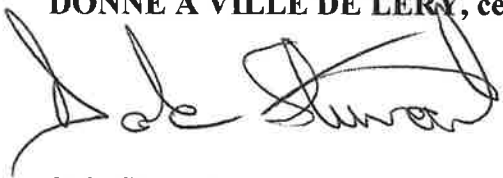
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE le règlement suivant, adopté par le Conseil municipal le 13 août 2018, a reçu son certificat de conformité de la MRC Roussillon le 4 septembre 2018; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

- Règlement numéro 2018-480 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 de la Ville de Léry, tel qu'amendé, de façon à modifier l'Annexe « A » « Plan de zonage », afin de modifier les limites des zones H01-02, H01-05, H01-79 et C01-03

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 12^e jour du mois de septembre 2018.



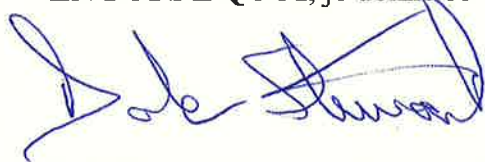
Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité entre 13 h et 17 h ; j'ai également fait publier cet avis dans le journal Le Soleil de Châteauguay, édition du 19 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de septembre 2018.



Dale Stewart
Directeur général et secrétaire-trésorier